



MAIRIE
DE
DRAILLANT

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 05 février 2024 à 20h

Délégués en exercice 13
Délégués présents 9
Délégués votants 9

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 février, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 29/01/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Excusés : Amandine DREVON, Patrick DUCHEMIN, Stéphane IRSCHFELD, Julie PRETI.

Secrétaire de séance : Emmanuelle BUFFET

Date de publication : 20/02/2024

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 08 janvier 2024
2. Examen du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération de Thonon agglomération
3. Avis sur le projet de plan de gestion des cours d'eau et des rives du lac Léman versant sud-ouest lémanique
4. Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 08 janvier 2024

Le procès-verbal de la séance du lundi 08 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Examen du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération de Thonon Agglomération : délibération n° 2024-02-01

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Monsieur le Président de la Chambre régionale des Comptes a informé Monsieur Christophe Arminjon et Monsieur Jean Neury de l'ouverture d'un contrôle de type « audit de performance de mise en œuvre » sur le thème de la mobilité transfrontalière.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête commune ouverte avec la cour des comptes de la République du canton de Genève et de celle du canton de Vaud sur la mise en œuvre et l'utilisation des mesures de mobilité destinées à favoriser le report modal vers le Léman Express qui a été mis en service en 2019.

Thonon Agglomération est concernée par 7 mesures d'accompagnement sur les 41 identifiées :

- Mode doux : développement d'un réseau structurant MD à Perrignier, aménagement MD pour la valorisation des abords de la gare de Bons en Chablais, aménagement d'une voie verte entre Machilly et Bons en Chablais
- Construction d'un P+R à Bons en Chablais, réalisation d'un pôle d'échange multimodal en gare de Bons en Chablais
- Construction d'un P+R à Perrignier, réalisation d'un pôle d'échange multimodal en gare de Perrignier
- Construction d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Thonon-les-Bains – Passerelle
- Construction d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Thonon-les-Bains Espaces publics et connexions
- Construction d'un P+R à la gare de Thonon-les-Bains
- Aménagement d'un axe fort TC Sciez-gare de Thonon-les-Bains en continuité du BHNS Genève-Sciez

Le rapport s'est attaché à analyser l'effectivité des mesures et à leur efficacité. Dès lors qu'elles présentaient du retard, une analyse des causes a été recherchée reposant notamment sur les contours des compétences.

Le rapport met clairement en avant que les mesures concernant notre territoire sont très faiblement accompagnées par la confédération suisse.

Par la suite, et dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport, il reviendra au Président de Thonon Agglomération d'informer la chambre des actions entreprises afin qu'elle puisse mesurer le degré de mise en œuvre de ses recommandations.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et à l'unanimité, prend acte des observations définitives de la chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes sur l'audit de performance sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman express et des débats qui se sont tenus.

Avis sur le projet de plan de gestion des cours d'eau et des rives du lac Léman des bassins versant sud-ouest lémanique : délibération n° 2024-02-02

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'enquête publique portant sur le projet de plan de gestion des boisements, de la ripisylve et des plantes exotiques envahissantes des cours d'eau et des rives du lac Léman du bassin versant sud-ouest lémanique qui s'est déroulée du mardi 2 janvier 2024 au jeudi 1^{er} février 2024.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier.

Questions diverses

Réseau des bibliothèques : une réunion s'est tenue à Cervens le jeudi 11 janvier 2024 afin de travailler sur une convention entre les communes des ex-Collines du Léman pour la création d'un réseau des bibliothèques.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour la commune de réaliser son PCS et informe l'assemblée qu'il a fait appel à un prestataire extérieur pour l'établissement d'un devis.

Date du prochain conseil : lundi 4 mars 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Emmanuelle BUFFET



Le Maire,
Pascal GENOUD



